



ÉCOLE DU NUMÉRIQUE

Une école



CCI ÎLE DE LA RÉUNION

DIPLOME DE NIVEAU 4

TP - TECHNICIEN INFORMATIQUE DE PROXIMITÉ

RETROUVE NOUS AU 12 RUE GABRIEL DE KERVEGUEN

97490 SAINTE CLOTILDE

0262 94 22 22 / EDN@REUNION.CCI.FR

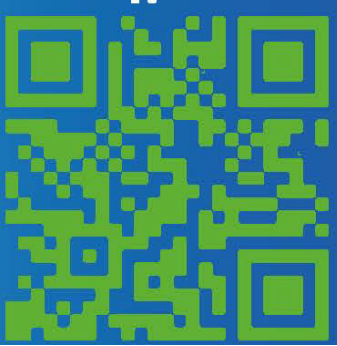
WWW.ECOLEDUNUMERIQUE.RE



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Modalités : Examen du dossier de candidature, lettre de motivation et CV
- Date de démarrage : Selon le calendrier disponible sur demande (août - septembre)
- Délais d'accès : Variable selon le délai d'acceptation du financeur concerné et les planifications

INSCRIS-TOI ICI :



Description

Le technicien en informatique de proximité est le point d'accès aux équipes informatiques pour des utilisateurs et il communique avec eux à distance ou en direct. Il est à l'écoute de l'utilisateur, l'interroge et reformule si nécessaire les observations afin de recueillir les informations nécessaires à la qualification du problème et assure la résolution quand c'est possible.

Débouchés

- Technicien d'assistance informatique
- Technicien de maintenance informatique
- Technicien d'assistance en clientèle
- Technicien help desk

Types de structures concernées

Entreprises de toutes tailles et de toutes activités avec un Système d'Information et une équipe dédiée à la maintenance et au déploiement du SI.

Public visé

Public éligible au contrat d'apprentissage, demandeur d'emploi, salarié d'entreprise.

Prérequis

- > Tout public
- > Passerelle (néant)

Poursuite d'études

L'insertion professionnelle est le premier objectif de la formation. La suite d'étude est toutefois envisageable vers une formation **bac +2 - TP - Technicien Supérieur Systèmes et Réseaux**

Durée et rythme d'apprentissage

Durée contrat 17 mois > 1 050 heures en centre de formation
 > en moyenne 1 semaine en CFA, 3 semaines en entreprise |
date de rentrée janvier

Objectifs, aptitudes et compétences

Assurer le support utilisateur

- > Gérer une demande ou un incident et assurer le suivi du parc
- > Assister et accompagner l'utilisateur
- > Diagnostiquer un incident technique ou applicatif

Mettre en service des équipements numériques

- > Préparer et déployer des équipements numériques
- > Maintenir et assurer la disponibilité des équipements numériques
- > Contribuer à la sécurité d'un équipement numérique et de ses données

Intervenir sur les éléments de l'infrastructure

- > Déployer et sécuriser les équipements réseaux
- > Intervenir sur un annuaire Active Directory

Validation de la formation

Diplôme : **TP - Technicien d'Assistance en Informatique**, reconnu par l'Etat, de niveau 4 - Bac, délivré et certifié par le Ministère du Travail du Plein Emploi et de l'Insertion et enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

Certification partielle possible, via une validation par bloc de compétences (CCP).

Informations complémentaires et indicateurs de résultats sur le site internet <https://reunion.cci.fr/>

Programme synthétique

- Support utilisateur et posture
- Gestion de demandes et incidents
- Diagnostic de 1er niveau
- Montage, installation, configuration
- Sécurité
- Maintenance
- Réseau
- Anglais
- RGPD

Méthodes mobilisées, modalités d'évaluation

Méthodes mobilisées : Apports théoriques, ressources documentaires, pédagogie active, cas pratiques, mises en situations, accompagnement individualisé, e-learning, salles informatiques, salles avec vidéoprojecteur, etc.

Modalités d'évaluation : Devoirs en salle et à la maison, interrogations orales, quiz, la formation est validée par un dossier entreprise et une mise en pratique

Points forts

Formation permettant l'acquisition de diverses compétences rapidement mobilisables en entreprise. Formation modulaire permettant l'utilisation du CPF (si éligible).

Pédagogie active et innovante, apprentissage en mode projet idéal à la montée en compétences des soft skills en entreprise.

Cette formation est dispensée avec toute l'expertise de la CCI Réunion : 5 sites de formation sur l'île, plus de 60 formations en alternance.

Tarifs

Apprentissage et professionnalisation : Formation gratuite pour l'apprenant et rémunérée conformément à la réglementation en vigueur.

Autres dispositifs et employeurs : Nous consulter.

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

VAE : Accessible sur dossier, l'organisme certificateur est le Ministère du Travail du plein emploi et de l'insertion.

Accessibilité

Tous les sites sont accessibles. Le parcours pédagogique peut être individualisé sur étude avec le référent handicap.